

# SERVICE DES ENCOMBRANTS

À compter du 08 juin, les prises de rendez-vous pour les services de collecte à domicile des encombrants seront de nouveau en fonctionnement, pour une reprise effective des enlèvements à compter du 15 juin.

Les encombrants sont des déchets qui, en raison de leur poids ou de leur volume, ne peuvent être pris en compte par la collecte régulière des ordures ménagères.



**IMPORTANT**

## **Modalité de collecte à St Martin de la Brasque :**

La collecte des encombrants s'effectue sur rendez-vous au **04 90 07 48 12 (COTELUB) et plus à la mairie** et a lieu tous les mardi matin. Les habitants sont invités à sortir les encombrants devant chez eux la veille ou tôt le matin.

La prestation est gratuite pour les particuliers.

Les objets doivent être présentés en bordure de voie publique au nombre de trois maximum ou jusqu'à 1,5m<sup>3</sup> par collecte et par usager et sont sous l'entière responsabilité du demandeur.

**La collecte des encombrants s'effectue toute l'année les mardis hors jours fériés.**

## **Définition des déchets volumineux et encombrants :**

**Sont admis :** Sous la désignation " déchets volumineux et encombrants " : les meubles usagés ainsi que tous les objets utilisés dans une maison à usage d'habitation, qualifiés de "monstres". **TOUT CE QUI NE RENTRE PAS DANS UNE VOITURE**

## **Sont refusés :**

Les ordures ménagères, les déchets anatomiques et infectieux, les cadavres d'animaux, les déchets issus des abattoirs, les déchets végétaux, les déblais, gravats, épaves de véhicules, pneumatiques, et tous les matériaux faisant l'objet d'une collecte sélective ou susceptible d'être recyclés, enfin les déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux et industriels. Ils sont à apporter directement en déchetterie.

## **Pour plus d'informations :**

04 90 07 48 12